UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

INSTITUT SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ,
AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT
UFR de Médecine
et des Professions Paramédicales

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 28 octobre 2024 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste émargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 16 septembre 2024). Il est adopté à la majorité absolue (une abstention).

Il souhaite ensuite la bienvenue à Monsieur François CORTEVAL, responsable des affaires médicales et des affaires publiques pour la filière française des Laboratoires THEA, qui intègre le Conseil de l'UFR en qualité de personnalité extérieure, en remplacement de Monsieur Didier RENAULT qui a quitté ses fonctions au sein de cette société. Un tour de table est effectué afin que chacun se présente.

I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1.1 – Révision des effectifs des emplois hospitalo-universitaires et de Médecine Générale : postes offerts au recrutement pour l'année universitaire 2025/2026

Le Doyen annonce que les demandes qui vont suivre ont été présentées au Ministère le 30 septembre dernier, en présence des conseillers des Ministres de tutelle.

Il soumet donc à l'approbation des membres du Conseil les listes suivantes :

- ***Postes de PU-PH offerts au recrutement pour le 1er septembre 2025***

	Emplois vacants	Propositions
1	**Rhumatologie** Emploi n° 501 PUPH 0201 (Retraite Prof. SOUBRIER, 01.04.2025)	**Anesthésiologie-Réanimation et Médecine Péri-Opératoire** (48.01)
2	**Maladies Infectieuses** Emploi n° 453 PUPH 0209 (Mutation Prof. LESENS, 01.09.2024)	**Physiologie** (44.02)
3	**Médecine Légale et Droit de la Santé** Emploi n° 463 PUPH 1292 (Retraite Prof. FAICT, 22.03.2025)	**Histologie, Embryologie et Cytogénétique** (42.02)

4	**Neurochirurgie** Emploi n° 492 PUPH 0187 (Retraite Prof. LEMAIRE, 14.08.2025)	**Néphrologie** (52.03)
5	**Radiologie et Imagerie Médicale** Emploi n° 432 PUPH 0053 (Retraite Prof. BOYER, 12.10.2025)	**GEL provisoire de l'emploi**
6	**Dermato-Vénéréologie** Emploi n° 503 PUPH 0057 (Retraite Prof. D'INCAN, 01.09.2025)	**GEL provisoire de l'emploi**

• ***Postes de MCU-PH offerts au recrutement pour le 1er septembre 2025***

	Emploi vacant	Proposition
1	**Biophysique et Médecine Nucléaire** Emploi n° 431 MCPH 0802 (Retraite Dr MORVAN, 01.11.2025)	**Médecine d'Urgence** (48.05)
2	**Nutrition** Emploi n° 444 MCPH 1075 (Démission Dr BOUTELOUP, 01.09.2024)	**Anatomie et Cytologie Pathologiques** (42.03)
3	**Anesthésiologie-Réanimation et Médecine Péri-Opératoire** Emploi n° 481 MCPH 1340 (Promotion PU-PH Dr GODET, 01.09.2024)	**Bactériologie-Virologie ; Hygiène Hospitalière** **Option Bactériologie-Virologie** (45.01)

• ***Postes de MCU titulaire de Médecine Générale offerts au recrutement pour le 1er septembre 2025***

	Emploi vacant	Proposition
1	**Médecine Générale** Emploi n° 533 MCMG 1154 (Promotion PUMG Dr LAPORTE, 01.09.2022)	**Médecine Générale** (53.03)
2	**Médecine Générale** Emploi n° 533 MCMG 0682 (Promotion PUMG Dr VAILLANT-ROUSSEL, 01.09.2023)	**Médecine Générale** (53.03)

• ***Postes de Praticien Hospitalier Universitaire avec effet au 1er septembre 2025***

	Emplois vacants	Propositions
1	**Oto-Rhino-Laryngologie** 551 PHU 0622 (Fin contrat Dr PUECHMAILLE, 01.11.2025)	**Anatomie / Radiologie et Imagerie Médicale** (42.01 / 43.02)
2	**Histologie, Embryologie et Cytogénétique** 422 PHU 0976 (Fin contrat Dr SALAUN, 02.11.2024)	**Hématologie ; Transfusion** **Option Hématologie** (47.01)
3	**Pharmacologie** 483 PHU 1325 (Promotion MCU-PH Dr BERTIN, 01.09.2024)	**Pédopsychiatrie ; Addictologie** **Option Pédopsychiatrie** (49.04)

• *Postes de territoire offerts au recrutement au 1er septembre 2025*

1	**Demande de création** **Professeur des Universités**	**Psychiatrie d'Adultes ; Addictologie** **Option Psychiatrie d'Adultes** (49.03) Poste partagé Clermont-Ferrand/Montluçon
2	**Demande de création** **Maître de Conférences Associé**	**Psychiatrie d'Adultes ; Addictologie** **Option Psychiatrie d'Adultes** (49.03) Poste partagé Clermont-Ferrand/Moulins

Il précise que l'UFR demande également le maintien et l'octroi de postes pour des enseignants associés universitaires (tableau RGE et sollicitation avec la circulaire d'opérations de gestion 2025).

Après discussion, l'ensemble de ces propositions - soit quatre demandes de publication d'emplois de PU-PH, deux demandes de gel de postes de PU-PH, trois demandes de publication d'emplois de MCU-PH, deux demandes de publication d'emplois de MCU titulaire de Médecine Générale, trois demandes de recrutement de Praticien Hospitalier Universitaire, et deux demandes de création de postes de territoire - est approuvé à l'unanimité.

1.2. – Département de Formation aux Techniques de Réadaptation : demande de subvention

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, qui présente la demande de subvention de fonctionnement et d'indemnités de stage suivante, au titre de l'exercice 2025 :

SUBVENTION DEMANDEE AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2025		
RECETTES PREVISIONNELLES 2025	DEPENSES PREVISIONNELLES 2025	SUBVENTION DEMANDEE 2025
237 793 €	782 276,94 €	544 483,94 €

selon le budget prévisionnel 2025 dressé comme suit :

INTITULES	*DEPENSES*			
FORMATIONS	ERGOTHERAPIE	ORTHOPHONIE	ORTHOPTIE	*GLOBAL*
MASSE SALARIALE	214 316 €	191 965 €	185 881 €	592 162 €
dont Direction	35 871 €	25 133 €	€	61 004 €
dont Formation	142 992 €	104 392 €	50 340 €	297 725 €
dont Administration (scolarité, comptabilité, secrétariat)	25 000 €	40 000 €	25 000 €	90 000 €
dont Autres (valorisation masse salariale)	9 212 €	20 817 €	109 300 €	139 329 €
FONCTIONNEMENT	127 366 €	38 332 €	24 417 €	190 115 €
dont Pilotage	27 460 €	9 700 €	14 413 €	51 573 €
dont Enseignement FI	91 150 €	6 000 €	1 300 €	98 450 €
dont Autres (valorisation des locaux)	8 997 €	23 255 €	8 944 €	41 196 €
INVESTISSEMENT	€	€	€	€
	€	€	€	€
Total général	341 682 €	230 297 €	210 298 €	782 276,94 €

INTITULES	*RECETTES*			
FORMATIONS	ERGOTHERAPIE	ORTHOPHONIE	ORTHOPTIE	*GLOBAL*
dont Produits d'activité	149 397 €	65 783 €	22 613 €	237 793 €
Total général	149 397 €	65 783 €	22 613 €	237 793 €

Après discussion, cette demande de subvention, au titre du fonctionnement et des indemnités de stage, est soumise à l'approbation des membres du Conseil ; elle reçoit un avis favorable unanime.

II – ENSEIGNEMENT

2.1 – Calendrier universitaire 2024-2025 : modification

Monsieur le Doyen présente la demande de modification suivante à apporter au calendrier universitaire, concernant plus particulièrement le DFASM 3 : date ECOS AURA 20 mars 2025, en remplacement du 13 mars 2025.

Cette modification reçoit l'avis favorable unanime des membres du Conseil de l'UFR.

2.2 – D.E.S. : liste des coordonnateurs locaux et pilotes de FST pour l'année universitaire 2024-2025

Monsieur CLAVELOU soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des coordonnateurs locaux et responsables d'options pour les 44 D.E.S., ainsi que des pilotes de FST, mise à jour pour l'année universitaire 2024-2025 (annexe A).

Après discussion, cette liste est approuvée à l'unanimité.

2.3 – Formation Continue

Madame ROBERT est invitée à présenter les renouvellements d'habilitations suivants, au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
D.I.U. **Infirmier(e) en Santé au Travail** *En présentiel* Responsable pédagogique : **Pr Frédéric DUTHEIL**	***Renouvellement sans modification substantielle*** **I) Autres renseignements** Durée de la formation : 2 années universitaires, 240 heures (au lieu de 280) **II) Règles de délivrance du diplôme** Modification de la maquette de formation pour un total de 240 heures L'intitulé du module « Stage pratique » est remplacé par « Pratique professionnelle validante » avec ajout d'une quotité minimale de 500 heures par an, soit 1 000 heures au total sur la durée de la formation. L'employeur attestera de la réalisation des heures de pratiques professionnelles. Les 1 000 heures peuvent être lissées sur deux ans sur justificatif **III) Equipe pédagogique** Mise à jour de la liste de l'équipe pédagogique et des heures afférentes **IV) Composition du jury** Mise à jour de la liste du jury avec ajout comme membres extérieurs les responsables des Universités partenaires faisant partie du Comité Pédagogique Régional

D.I.U. **Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins** *En présentiel* Responsable pédagogique : **Pr Frédéric DUTHEIL**	***Renouvellement avec modifications substantielles*** **I) Autres renseignements** 1/ Précisions sur les prérequis : Être titulaire du diplôme de docteur en médecine, avoir validé un diplôme d'études spécialisées (DES ou équivalent cf ancien régime), et remplir les conditions suivantes : - Avoir au moins trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins ou être médecin étranger en Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE) - Et avoir un contrat de travail à 80% temps plein au minimum, dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins **en France**, avec une mission de collaborateur médecin, ou, à défaut, une promesse d'embauche comme collaborateur médecin - Et avoir un médecin tuteur encadrant, lui-même inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins **en France**, en qualité de médecin du travail (fournir l'attestation signé du médecin tuteur) 2/ Modification du nombre d'heures maquettes : 230 heures réparties sur 4 années (194 heures de CM communes région AuRA Année 1 et Année 2 + 36 heures CM Année 3 et Année 4 spécifiques étudiants UCA + pratiques professionnelles) 3/ Harmonisation des tarifs au niveau régional : 4 800€ année 1 et 2 /t 1 800€ année 3 et 4 **II) Maquette de formation** Modification de la maquette de formation pour un total de 230 heures L'intitulé du module « Exercice professionnel dirigé » pour les phases socle et approfondissement est remplacé par « Pratique professionnelle validante » avec ajout d'une quotité minimale de 500 heures par an, soit 1 000 heures au total sur la durée de la phase. L'employeur attestera de la réalisation des heures de pratiques professionnelles. Les 1 000 heures peuvent être lissées sur deux ans sur justificatif. **III) Modalités de Contrôle des Connaissances** Modification de la durée des épreuves écrites : 2 heures (au lieu de 3) / Ajout de la pratique professionnelle validante **IV) Equipe pédagogique** Mise à jour de la liste de l'équipe pédagogique et des heures afférentes **V) Composition du jury** Mise à jour de la liste du jury avec ajout comme membres extérieurs les responsables des Universités partenaires faisant partie du Comité Pédagogique Régional
D.U. **Relation d'Aide par la Médiation Animale** *En présentiel* Responsable pédagogique : **Pr Laurent GERBAUD**	***Renouvellement avec modifications substantielles*** **I) Autres renseignements** Augmentation du tarif de 5% à la demande de l'Université soit 1732.50€ pour le tarif plein **II) Règles de délivrance du diplôme** Modification de la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme : 60/120 Ajout d'une mise en situation pratique sur 20 points avec note éliminatoire : <7/20 Modification des notes éliminatoires suivantes : Examen écrit : <20/40 (à la place de <16/40) Mémoire écrit et soutenance : <30/60 (à la place de <24/60) **III) Composition du jury** Mise à jour de la liste du jury

Après discussion, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable aux trois renouvellements présentés individuellement (annexes B, C et D – nouvelles maquettes).

2.4 – Charte Romain Jacob : présentation du dispositif

Le Doyen indique que Romain JACOB était le fils de Pascal JACOB. Il était père de trois enfants dont deux étaient atteints d'une maladie et sont décédés. Le premier, Romain, a manifestement souffert d'une perte de chance dans la prise en charge d'une maladie intercurrente avec un retard de diagnostic en pré et en intra-hospitalisation. Les Ministères ont été alertés et la Charte Romain JACOB, pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France, a été instaurée après validation des deux ministres de l'époque, Marisol TOURAINE et Marie-Arlette CARLOTTI (annexe E).

Les Doyens ont décidé de signer cette charte à l'occasion des Etats Généraux de la Formation et de la Recherche Médicales le 7 novembre prochain. Elle a été mise en place dans des structures hospitalières et universitaires pour la première fois au Havre.

Des affiches ont été commandées et seront apposées dans les lieux importants de l'UFR.

Il donne lecture des différents articles présents dans cette charte et leur déclinaison, à savoir :

- Article/Texte 1 : Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même / Permettre à la personne en situation de handicap de mieux se connaitre et de se faire connaitre
- Article/Texte 2 : Valoriser l'accompagnement / Mettre en avant l'accompagnement
- Article/Texte 3 : Exprimer les besoins / Connaître et faire savoir les besoins des personnes en situation de handicap
- Article/Texte 4 : Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap / La santé fait partie de la vie des personnes en situation de handicap
- Article/Texte 5 : Construire une culture professionnelle commune / Apprendre et se former tous ensemble
- Article/Texte 6 : Coordonner le parcours de santé
- Article/Texte 7 : Organiser l'accès aux soins et à la prévention / Préparer et rendre plus facile les besoins. Faire attention pour rester en bonne santé
- Article/Texte 8 : Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires / Rendre plus facile les soins ambulatoires
- Article/Texte 9 : Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement / Eviter d'aller à l'hôpital. Rendre plus facile l'hospitalisation. Personnaliser l'hospitalisation pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap
- Article/Texte 10 : Améliorer la réponse aux urgences médicales / Améliorer l'accueil et les soins des personnes en situation de handicap
- Article/Texte 11 : Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication / Mieux informer et communiquer avec l'informatique
- Article/Texte 12 Mettre en œuvre et évaluer la présente charte / Faire ce qui est écrit dans la charte et regarder ce qui a été fait

Le souhait est de faire en sorte qu'à partir de la rentrée 2025 les étudiants soient confrontés au handicap. A cette étape de la réflexion, Mesdames HENQUELL et VAURS-BARRIERE, en charge du 1er cycle, envisagent une double action :

- consacrer une journée de présentation aux étudiants de 1er cycle (2ème année à priori) sous forme d'une table ronde en présence de patients atteints de handicap, des familles et des professionnels qui s'occupent de handicap. Cela s'adressera dans un premier temps à Médecine et Pharmacie, et dans un second temps à Odontologie et Sciences Maïeutiques,
- faire passer aux étudiants deux jours dans des établissements médicaux éducatifs, voire médico-sociaux (demi-promotion en rotation pour ne pas impacter les emplois du temps), avec rendu de groupe à l'issue ; une évaluation sera effectuée par les deux parties.

La charte, une fois signée, sera affichée et diffusée à l'ensemble des enseignants et des étudiants.

III – QUESTIONS DIVERSES

3.1 – Résultats des EDN

Madame Alexia BRAJON, élue étudiante, interroge le Doyen quant aux résultats des EDN. Monsieur CLAVELOU répond qu'ils lui seront communiqués ce jour puis diffusés aux étudiants demain, sans précision d'horaire. Il fait toutefois part de deux éléments importants :

- environ 1 000 étudiants en moins se sont présentés par rapport au nombre attendu (5 % à Clermont-Ferrand, 10 % au niveau national),
- d'après une première lecture, 12 % n'ont pas réussi à obtenir 14/20 en première session (12,5 % l'année dernière) ; ils auront le choix de passer ou pas la deuxième session en janvier.

3.2 – Point sur la démarche d'accréditation internationale

La parole est donnée au Professeur Jean-Marc GARCIER, Vice-Doyen en charge de la démarche d'accréditation qui fait un point sur l'avancement du processus : elle commence par une démarche auto-évaluation avec 10 normes à traiter par le biais de 10 groupes de travail constitués. Certains de ces groupes ont bien avancé dans leur réflexion, notamment ceux relatifs aux programmes des études en 1er, 2ème et 3ème cycles, à la gouvernance et aux objectifs de l'UFR, aux relations internationales, et à la formation continue. Les autres n'ont pas complètement commencé ce travail. Il était important d'entamer cette démarche car est prévu cette semaine un nouveau contact avec Madame COLIN, qui gère la CIDMEF et le processus d'accréditation au niveau international, en vue d'organiser leur visite (elle-même et Madame LOUGUE) prévue du 12 et 14 novembre 2024. Il s'agira d'un premier tour d'horizon : l'équipe d'auto-évaluation va rencontrer différents interlocuteurs locaux (Président d'Université, CHU, gouvernance de l'UFR, représentants enseignants et étudiants etc...), commencer à examiner l'avancée des travaux et estimer si les objectifs ont bien été ciblés. Une présentation de cette démarche, par ces accréditeurs, va être faite en amphithéâtre à l'ensemble des enseignants et étudiants le 12 novembre 2024 aux alentours de 17 heures.

3.3 – Don du sang

Monsieur le Doyen annonce que 114 donneurs, dont 31 nouveaux, se sont présentés lors de la dernière collecte organisée par l'Etablissement Français du Sang les 16 et 17 septembre 2024 dans l'enceinte de l'UFR.

Il précise que l'ESF a souhaité faire une grande information en amphithéâtre, dont la date sera communiquée prochainement.

De plus, aura également lieu sur le site Dunant le 28 janvier 2025 la journée mobile des étudiants : le matin sera consacré aux relations internationales, l'après-midi aux dons et la soirée à une conférence sur les greffes. Cette manifestation sera ouverte à tous. Une campagne de communication sera effectuée (flyers, écrans hall...).

3.4 – Etude CoVIES

Monsieur CLAVELOU présente les résultats de l'étude CoViES, Etude nationale sur les conditions de Vie des Etudiants en Santé (annexe F) initiée par l'INSERM, l'Université de Rouen et la Conférence des Doyens. Il s'agit de données factuelles, basées sur un auto-questionnaire anonyme sur les caractéristiques et le cadre de vie, la précarité et le bien-être. Une discussion s'en suit.

3.5 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences, année universitaire 2024-2025

Le Doyen indique que les modalités de contrôle des compétences et des compétences 2024/2025 ont été validées par le CFVU sans modification. Elles sont désormais accessibles aux étudiants via l'ENT.

Il précise également qu'un module de Santé Numérique va être prochainement mis en place.

3.6 – Budget 2025

Monsieur CLAVELOU informe l'assemblée que les arbitrages relatifs au budget 2025 seront présentés lors de la prochaine séance.

3.7 – Collège BIATSS

Le Doyen annonce le départ de Madame Anaïs VENUAT, élue du Collège BIATSS, qui quitte l'UFR de Médecine pour de nouvelles fonctions. Il lui présente de vifs remerciements pour ses quatre ans de mandat mais surtout pour tout le travail accompli au sein du service de scolarité PASS. Son siège sera donc vacant et selon la règle électorale du « suivant de liste » sera pourvu par Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, qui siègera à compter de décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 30.

Le Doyen Directeur
Pierre CLAVELOU